

6e année — N° 150 — 24 juin 1954

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— **Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON**

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

POMMIER - POIRIER - NOYER

CARPOCAPSE : Le retour de la chaleur depuis le 16 a amené une recrudescence de l'activité de ce ravageur. Un nouveau traitement devra être effectué :

1° **Avant le 27 juin** dans les **régions :** 3, 9, 13, 22, 24, 26, 40, 85, 90 (de 600 à 800 m.), 91 (de 500 à 700 m.), 102, 114 (au-dessous de 700 m.), 136 et 141.

2° Entre le **28 juin** et le **1er juillet** inclus dans les régions : 6, 7, 8, 23, 25, 27, 28, 30, 32, 34, 46, 48, 65 (vallées), 66, 70, 72, 81, 83, 86 (vallées), 87, 101, 106, 112 (au-dessous de 800 m.), 113 (au-dessous de 700 m.), 118, 125, 126, 128, 130, 131, 132, 133, 144 (au-dessous de 700 m.), 145 (vallées), 148 (au-dessous de 700 m.).

On utilisera un des **produits** suivants :

— sur les variétés à récolter après le 25 août : arséniate de plomb à raison de 90 gr./hl. d'arsenic (dosage des spécialités à déterminer d'après leur teneur en arsenic) ;

— sur toutes variétés :

oléoparathion à raison de 25 gr./hl. de matière active ;
produit à 50 % de D.D.T. à raison de 250 gr./hl. ;
émulsion à 20 % de D.D.T. à raison de 500 gr./hl.

REMARQUE POUR LES REGIONS INDIQUEES : Si un traitement contre le Pou de San José ou la cochenille du mûrier a été effectué moins d'une semaine avant les dates indiquées ci-dessus, il dispensera d'un traitement spécial contre le Carpocapse.

Réciproquement, si le traitement conseillé contre le Pou de San José ou la cochenille du mûrier n'a pu être appliqué avant qu'intervienne le traitement contre le Carpocapse, les produits conseillés contre Pou et cochenilles seront également efficaces contre le Carpocapse.

PEPINIERES DE PECHERS

TORDEUSE ORIENTALE : Le retour de la chaleur rend une certaine activité à ce ravageur. Un nouveau traitement devra être appliqué **dès réception** à l'aide d'un des produits suivants :

Ester phosphorique à raison de 20 gr./hl. de matière active ;

S.P.C. à raison de 100 gr./hl. de matière active.

BETTERAVES

TEIGNE : Un nouveau vol s'est produit dans la Drôme depuis le retour de la chaleur.

Un nouveau traitement devra être appliqué **avant le 27 juin** dans les régions suivantes :
- — plaine de Pierrelatte ;
- — bassin de Montélimar ;
- — basse vallée de la Drôme.

CLIMATOLOGIE

LE PRINTEMPS 1954 A LYON

Le printemps 1954, peu ensoleillé, un peu frais mais sec, contraste avec les printemps chauds et ensoleillés des années précédentes et marque un retour aux caractères des printemps d'avant 1942. Depuis cette date, en effet, un seul printemps, celui de 1951, a été plus frais que celui que nous venons de subir alors qu'on en trouvait 9 dans les vingt années précédentes.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les caractères du printemps de 1954 avec ceux des 30 années précédentes.

— Dans la colonne A sont portés les écarts en degrés centigrades de la température moyenne de l'ensemble des trois mois de mars, avril et mai à la moyenne normale (10°85) de cette période de l'année.

— Dans la colonne B sont marqués les écarts à la normale de la hauteur totale de pluie dans les mêmes mois, écarts exprimés en pourcentage de la quantité normale (196 mm. 5).

— Dans la colonne C figure le nombre de jours de pluies de plus d'un demi-millimètre de hauteur pour les mêmes mois, le total normal étant sensiblement de 30 jours.

ANNEES	A	B	C	ANNEES	A	B	C
1924	+ 0°62	— 10,1 %	23	1940	+ 0°15	— 4,6 %	35
1925	— 1°46	— 13,7 %	31	1941	— 1°31	+ 37,7 %	42
1926	— 0°46	+ 16,7 %	37	1942	+ 1°23	— 27,2 %	26
1927	+ 0°80	+ 5,9 %	47	1943	+ 2°21	— 47,0 %	20
1928	— 0°41	+ 6,5 %	36	1944	+ 0°28	— 57,4 %	21
1929	— 0°90	— 11,1 %	21	1945	+ 2°90	— 22,1 %	19
1930	— 0°13	+ 85,0 %	39	1946	+ 1°39	— 16,1 %	27
1931	+ 0°03	+ 19,0 %	29	1947	+ 2°05	— 9,0 %	37
1932	— 1°20	+ 42,9 %	41	1948	+ 1°78	+ 16,6 %	23
1933	+ 0°31	— 6,1 %	26	1949	0°09	+ 4,0 %	23
1934	+ 0°47	+ 1,8 %	33	1950	+ 0°49	— 6,6 %	25
1935	— 0°96	— 12,6 %	32	1951	— 0°38	+ 8,2 %	35
1936	+ 0°05	+ 14,6 %	37	1952	+ 1°79	— 28,1 %	30
1937	— 0°11	+ 47,2 %	43	1953	+ 1°52	— 53,4 %	12
1938	— 0°90	— 55,9 %	17	1954	— 0°18	— 31,4 %	25
1939	1°47	+ 0,6 %	36				

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

130145 - Imp. Réunies de Lyon - 6-54
Dépôt légal n° 1240 ———— 2-54